DELIBERATION N° 41

ANRU – Quartier du Val d'Arquet – Rues de la Caravelle et Saint Ouen – Convention de transfert provisoire de maîtrise d'ouvrage relative à la mise en place de containers enterrés – Autorisation de signature

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents :34
Nombre de votants :39

LE 22 JANVIER DEUX MILLE QUATORZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 15 janvier 2014 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry (de la question n°1 à la question n°6), Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme RIDEL Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques (de la question n°6 à la question n°70), Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, M. PAJOT Mickaël (de la question n°1 à la question n°15), Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : M. LEVASSEUR Thierry (de la question n°7 à la question n°70), Mme LEGRAND Vérane, Mme COTTARD Françoise, M. BOUDIER Jacques (de la question n°1 à la question n°5), Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël (de la question n°16 à la question n°70).

Pouvoirs ont été donnés par : M. LEVASSEUR Thierry à M. LAPENA Christian (de la question n°7 à la question n°70), Mme LEGRAND Vérane à Mme EMO Céline, Mme COTTARD Françoise à M. BREBION Bernard, M. BOUDIER Jacques à M. JUMEL Sébastien (de la question n°1 à la question n°5), Mme SANOKO Barkissa à M. TAVERNIER Eric, M. PAJOT Mickaël à M. DUTHUIT Michel (de la question n°16 à la question n°70).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

…/…

M. Hugues FALAIZE, Adjoint au Maire, expose que dans le cadre du projet ANRU, et sous le pilotage de la Ville de Dieppe, différents projets d'aménagements publics, de créations ou de rénovations de logements, d'améliorations du cadre de vie, sont prévus et organisés dans une convention en date du 18 juin 2010.

Dans le quartier du Val d' Arquet – Rues de la Caravelle et Saint Ouen - un travail important est en cours de réalisation pour créer des espaces publics de qualité, en lien étroit avec le bailleur social présent sur le site : Sodineuf Habitat Normand.

Pour accompagner ce volet du dossier ANRU, il est notamment prévu de créer dans ce quartier 14 containers enterrés, mutualisés entre plusieurs logements ou immeubles, pour permettre la collecte des ordures ménagères, du tri sélectif et du verre.

La compétence "collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés" relevant de Dieppe Maritime depuis le 1er Janvier 2012, il est nécessaire de régler, par voie de convention, les interventions des différentes parties concernées par ce projet. Le modèle tripartite ci-annexé organise les modalités de financement et d'installation des containers enterrés dans le quartier du Val d' Arquet – Rues de la Caravelle et Saint Ouen.

La Ville conserverait le rôle de maître d'ouvrage de l'opération, et financerait le creusement des 14 fosses ; Dieppe Maritime financerait les 14 containers enterrés installés dans les cuves préfabriquées ; le bailleur financerait les 14 cuves préfabriquées, destinées à recevoir les containers enterrés.

Vu les avis des commissions n° 3 du 13 janvier 2014 et n° 6 en date du 14 Janvier 2014 ;

Considérant l'intérêt local d'une mutualisation des moyens et des financements entre les parties ;

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer la convention de transfert provisoire de maîtrise d'ouvrage relative à la mise en place de 14 containers enterrés dans le quartier du Val d'Arquet – rues de la Caravelle et Saint Ouen, ci-annexée, et toutes les pièces s'y rapportant.

☞ **Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité, les propositions ci-dessus.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale

Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée
Réception en Sous-Préfecture :
Publication :
Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire